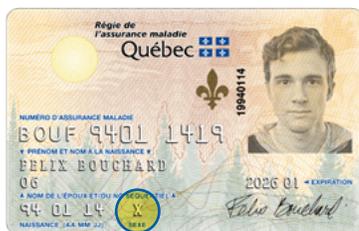


UN RÉSEAU INCLUSIF ET SENSIBLE À LA DIVERSITÉ DES GENRES

Introduction de la carte d'assurance maladie avec le marqueur de genre X

Les personnes non binaires qui en font la demande à la Régie de l'assurance maladie (RAMQ) peuvent obtenir une carte d'assurance maladie avec le marqueur de genre X.

Il est possible que des personnes présentent une carte d'assurance maladie avec les marqueurs :



- F = femme,
- M = homme,
- X = non binaire.

Du côté administratif

La carte d'assurance maladie avec le marqueur X se répercute sur les activités d'enregistrement, d'inscription et d'admission de la personne usagère ou de validation de son identité.

L'accueil inclusif est important. Il permet à la personne de se sentir respectée et reconnue, tout en favorisant un climat de confiance.

Utiliser un langage inclusif neutre et non généré

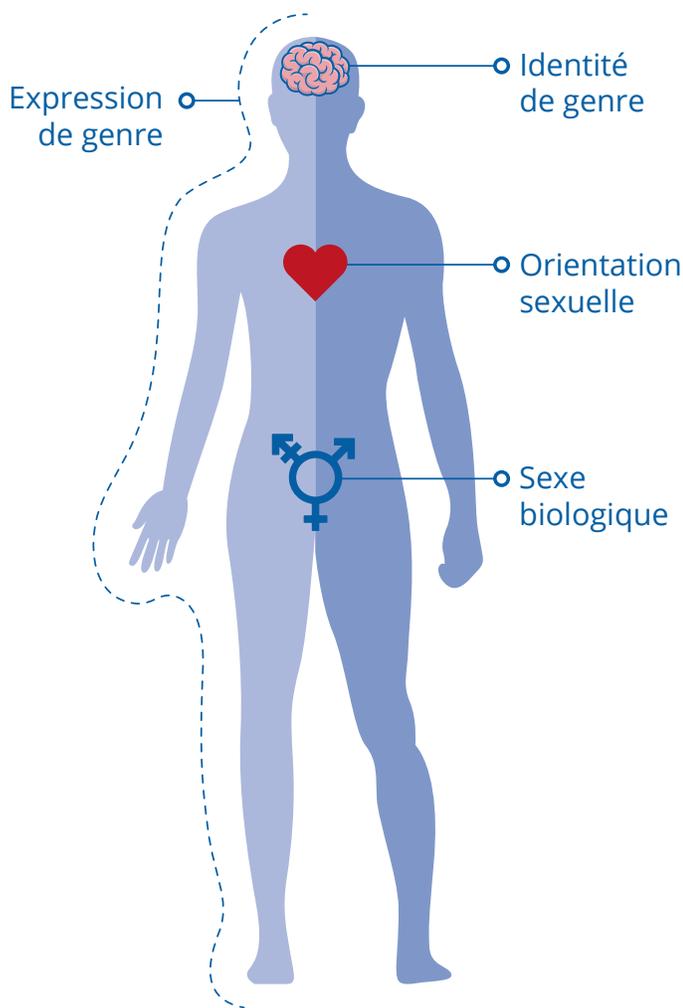
- Accueillir toutes les personnes par un simple « Bonjour » ou une formule non genrée chaleureuse du type : « Bonjour, comment puis-je vous aider ? ».
- Attention : Les titres de civilité (Monsieur/Madame) ne sont pas appropriés pour s'adresser aux personnes non binaires.

Bon à savoir

- Éviter de présumer du sexe ou du genre de la personne en fonction de l'apparence ou du son de sa voix.
- Adopter une attitude d'ouverture et de non-jugement.
- Si vous le jugez pertinent, vous pouvez ajuster la suite de votre échange. Par exemple :
 - Est-ce que je peux utiliser votre prénom ?
 - Quel pronom souhaitez-vous que j'utilise dans notre conversation ?

L'identité et l'expression de genre sont protégées par la Charte des droits et libertés de la personne.

Pour mieux comprendre la diversité sexuelle et l'identité de genre



Quelques définitions

Identité de genre : Manière dont une personne définit son genre : homme, femme, quelque part entre les deux ou ni l'un ni l'autre. L'identité de genre n'est pas déterminée par le sexe biologique d'une personne et peut être distinguée du genre assigné à la naissance. Il s'agit d'une expérience intime et personnelle propre à chaque personne.

Expression de genre : Manière dont :

- la personne manifeste son genre (par ses actions, ses façons de se comporter ou d'interagir, son habillement) et
- ces manifestations sont interprétées par les autres (selon les normes de genre).

Orientation sexuelle : Attirance émotionnelle ou physique pour une personne du même sexe ou du même genre, d'un autre sexe ou d'un autre genre, ou pour les personnes qui sortent du cadre binaire des genres. Les orientations sexuelles les plus communes sont notamment l'hétérosexualité, l'homosexualité, la bisexualité, la pansexualité et l'asexualité.

Trans : Personne dont le genre ne correspond pas à celui qui lui a été assigné à la naissance. Le mot *trans* englobe les mots *transgenre* et *transsexuel* (considérés comme obsolètes).

Sexe : Comprend les caractéristiques biologiques d'une personne, soit ses organes génitaux internes ou externes, ses taux d'hormones ou ses chromosomes sexuels. Le sexe est généralement décrit en termes binaires, c'est-à-dire qu'on fait alors seulement référence aux femmes et aux hommes.

Pour en savoir plus :

<https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/org/SCF/Violences/LEX-lexique-diversite-sexuelle-genre-FR-SCF.pdf>

<https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/document-003570/>